
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 AVR 2024

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 24-00332 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2024.**

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KABORE POKOMDINGA JEREMIE	236047	B15023298	10/11/83
1°	OUEDRAOGO IDRISSE	236052	B17150333	31/12/87
1°	ZONGO LAMOUSA RALAIKOAGUIDA	382033	B7641703	31/12/94
4°	KOALA BOUKARI	225871	B17677116	31/12/80
4°	KAGAMBEGA WENDKUNI DIANE	343436	B15109598	08/02/93
4°	DAYAMBA KOAGRI ABRAHAM	236050	B11688685	31/12/87
7°	OUEDRAOGO SANOUSSA	212495	B18510154	31/12/82
8°	THIOMBIANO B. BRICE BEN AZIZE	343438	B11491195	25/06/90
9°	YAMEOGO SIBIRI LAURENT	216637	B13190286	22/08/86
9°	COULIBALY SOUNGALO	343437	B10198121	31/12/88

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon